



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°01/2023

Date convocation : 13/01/2023
Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents : 8
Votants : 9

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe — Véronique GALI -

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint – Gérard CAFFORT – Régis COMBERNOUX - Martinho DE PASSOS - Thierry FERRAND.

Procuration (s) : Paul MARTIN à Marc LARROQUE.

Absents : Florise PADER - Agnès VRINAT JEANNEAU – Véronique FONTENEAU - Olivier MORICEAU - Patrick LOISEL

Secrétaire de séance : Thierry FERRAND.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2022

Vu les articles L1111-1 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Considérant qu'il est donnée lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 24 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **APRES** avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du jeudi 24 novembre 2022,
- **D'APPROUVER** ce document.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
M. Marc LARROQUE

Le secrétaire de séance,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr